SENTIER
LA GUILMANDIÈRE

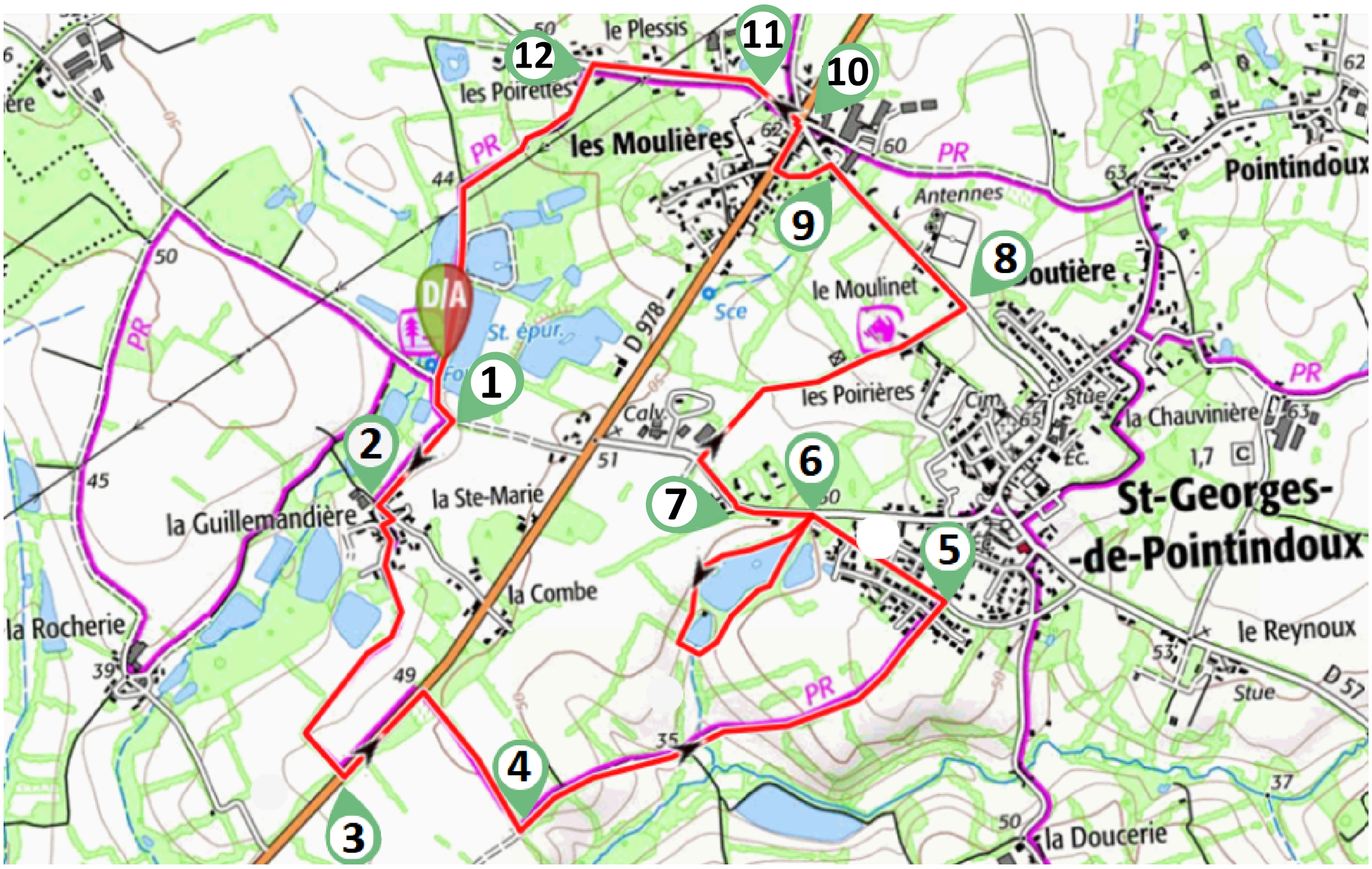

Balisage numéroté : 5

Boucle de : 7,2 km

Durée : 1h20

Chemins à 80 %

Départ et stationnement :

Rendez-vous à l’aire de pique-nique ombragée de Borie, accessible par la route de la Châtaigneraie. Pendant les 2,5 premiers kilomètres, suivez le sentier n° 5, qui emprunte le même itinéraire que le balisage orange.

GPS : 46.647633 / -1.638811

1 Tournez à droite et poursuivez sur 200 m.

2 Tournez à gauche. En traversant le village, restez attentif au balisage afin de suivre le sentier n° 5.

3 Traversez prudemment la D978, puis marchez sur le bas-côté enherbé pendant 300 m avant d'emprunter le premier sentier à droite (balisages n° 5 et orange).

4 Tournez à gauche (n'empruntez pas le chemin privé situé sur votre droite). Continuez ensuite tout droit sur le sentier pendant 1 km en suivant les balisages n° 5 et orange.

5 Après avoir dépassé quelques maisons, tournez à gauche sur un sentier enherbé aménagé entre deux habitations. Vous quittez ici le balisage orange, qui poursuit à droite sur la route goudronnée. Continuez tout droit sur ce chemin aménagé pendant 300 m, en traversant plusieurs rues du lotissement.

6 Vous arrivez aux étangs Potier, où vous trouverez des tables de pique-nique et une aire de jeux pour enfants. Profitez-en pour faire le tour des étangs (1 km). À l'issue de cette boucle, repartez sur votre gauche en longeant le bas-côté enherbé. Après 150 m, ne prenez pas le sentier n° 1 sur votre gauche : poursuivez bien en face sur le sentier n° 5, longez les maisons, puis traversez la route départementale.

7 Traversez la route avec prudence, après le virage et une fois la dernière maison dépassée. Cent mètres plus loin, tournez à droite pour emprunter le sentier balisé sur 1 km.

8 Tournez à gauche et suivez le sentier aménagé et sécurisé sur 300 m.

9 Tournez à gauche en passant devant la chapelle des Moulières, puis prenez la route à droite sur 100 m en empruntant le trottoir aménagé.

10 Traversez la route au passage piéton. Cinquante mètres plus loin, restez à gauche en suivant la route de Martinet.

11 Sur la route de Martinet (800 m), vous bénéficierez d'un cheminement aménagé. Vous devrez toutefois traverser la route à deux reprises : utilisez impérativement les passages piétons prévus à cet effet.

12 Quittez la partie aménagée pour rejoindre un agréable sentier d'environ 1 km. Vous passerez devant un bel étang avant de retrouver l'aire de pique-nique de Borie, point d'arrivée de votre randonnée